

# Compte-rendu du Conseil Municipal du Lundi 5 octobre 2009

L'an deux mil neuf, le cinq octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Champillon s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Marc BEGUIN, Maire, en vertu de la convocation du 28 septembre 2009.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs BEGUIN Jean-Marc, LAUNER Martine, CREPIN Jean-Paul, MOUSQUET Sabine, ADAM Marie-Madeleine, BROYE Jacqueline, COFFRE Pascal, NEVEU Eric, Michèle JOBIN, COUTURIER Anne, FREDY Janick et ANDRIEUX Thierry.

Absents excusée : Madame Régine HERR.

L'appel nominal étant terminé et les conseillers présents formant la majorité des membres pouvant valablement délibérer, le Président déclare la séance ouverte.  
Mme Michèle JOBIN est élue secrétaire.

L'examen des points à l'ordre du jour s'engage alors :

## **2009-33: EMBAUCHE D'UN AGENT EN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (C.A.E.)**

Vu l'article 44 de la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale,  
Vu le décret n°2005-243 du 17 mars 2005 modifiant le code du travail,  
Considérant la volonté de l'Etat de favoriser l'insertion des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi,  
Considérant la possibilité pour les collectivités territoriales de recruter des agents par le biais des contrats d'accompagnement dans l'emploi,  
Considérant les besoins existants de la collectivité en matière d'entretien de la voirie et des espaces verts,

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité*

### **DECIDE**

- \* de recruter un agent en contrat d'accompagnement dans l'emploi à compter du 7 octobre 2009 pour une durée de 9 mois,
- \* de fixer à 35 heures la durée hebdomadaire de travail (temps complet),
- \* de fixer à 1.337,73 € la rémunération mensuelle brute,
- \* d'inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice 2009
- \* d'autoriser le Maire à signer :
  - avec l'Etat la convention relative au contrat d'accompagnement dans l'emploi pour un emploi
  - avec le salarié le contrat de travail correspondant.

## **2009-34: DESIGNATION DE DEUX NOUVEAUX DELEGUES AU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MONTAGNE DE REIMS (1 TITULAIRE ET 1 SUPPLEANT)**

Cette délibération annule et remplace la délibération N°2009-30.

Suite à l'e-mail reçu le 23 juin 2009 de Mr Dominique LEVEQUE, Président du PNR, nous informant que notre délibération prise lors du conseil municipal du 4 juin 2009, pour désigner les 2 nouveaux délégués de la commune au PNR suite aux nouveaux statuts, serait considérée non-conforme, car prise avant l'arrêté du Préfet en date du 8 juin, la commune se trouve dans l'obligation de redélibérer.

Vu la délibération N°2008-23 de la commune adoptant la modification des statuts du syndicat mixte du parc naturel régional de la Montagne de Reims,

Vu le décret du 4 mai 2009 du Premier Ministre portant classement du parc naturel régional de la Montagne de Reims pour une durée de 12 ans, paru au Journal Officiel du 6 mai 2009,

Vu l'arrêté de M. le Préfet de la Marne du 8 juin 2009 autorisant la modification des statuts du syndicat mixte du Parc,

Le Conseil Municipal désigne pour représenter la commune au sein du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims.

- Madame Martine LAUNER, déléguée titulaire
- Et
- Madame Marie-Madeleine ADAM, déléguée suppléante

### **2009-35: ADHESION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION « PAYSAGES DE CHAMPAGNE »**

Dans le cadre de la candidature des Paysages du Champagne au Patrimoine mondial de l'Unesco, la commune de CHAMPILLON a été sollicitée pour adhérer à l'association créée pour soutenir cette candidature. Cette association a besoin en effet du soutien du plus grand nombre de communes pour appuyer cette candidature.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal DECLARE :

**SOUTENIR** la candidature des Paysages du Champagne pour obtenir une inscription, auprès de l'Unesco, sur la liste du Patrimoine mondial de l'humanité, et **ADHERE** à l'association « Paysages du Champagne Unesco » 5 rue Henri Martin BP 135 - 51204 EPERNAY Cedex (le montant de la cotisation est de 50 centimes par habitant).

### **2009-36: DECISION MODIFICATIVE**

Afin de pouvoir régler les parties « voirie communale » des situations 4, 5 et 6 de la société EIFFAGE Travaux Publics, en charge du LO1 : « Voirie » dans le cadre des travaux de réaménagement de la Traverse de Champillon, il convient de procéder à la décision modificative suivante :

- 101.500 euros du C/4581 « Dépenses sous mandat »  
+101.500 euros au C/2315-999 « Installation techniques et réseaux »

Le Conseil municipal ACCEPTE cette décision modificative.

### **2009-37: SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT « CHEQUES CADEAU NAISSANCE » AVEC LA CAISSE D'EPARGNE DE LORRAINE CHAMPAGNE-ARDENNE**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier reçu de la Caisse d'Epargne Lorraine Champagne-Ardenne, proposant à la commune de s'associer à leur opération « Chèques cadeau-naissance ». Depuis quelques années déjà, la Caisse d'Epargne de Lorraine Champagne-Ardenne offre, lors de la naissance, un chèque Cadeau Naissance de 20€ à valoir à l'ouverture du livret A de l'enfant.

Désormais, la commune peut s'associer à cette opération en remettant ce Chèque Cadeau aux parents lors d'une naissance au sein de la commune où aux parents résidant à Champillon, en pouvant y ajouter bien entendu sa propre participation financière. Dans ce cas, cette contribution s'ajoutera bien entendu aux 20€ offerts par la Caisse d'Epargne.

Vu la délibération N°2002-07 du 20 mars 2002, instaurant une prime de naissance de 30 Euros versée par la commune à chaque petit champillonnais naissant à compter du 20 mars 2002,

Le CONSEIL MUNICIPAL **DECIDE** de participer à cette opération « Chèques Cadeau Naissance » de la Caisse d'Epargne de Lorraine Champagne-Ardenne, en versant toujours 30 euros de participation communale, auxquels s'ajouteront les 20€ offerts par la Caisse d'Epargne, pour tous les petits champillonnais qui naîtront à compter de ce jour et **AUTORISE** donc le Maire à signer la convention de partenariat « Chèques Cadeau Naissances » avec la Caisse d'Epargne Lorraine Champagne-Ardenne. (7 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE et 1 ABSTENTION)

### **2009-38: ACHAT D'UN DEFIBRILLATEUR**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'ensemble des discussions qui ont eu lieu lors des précédentes réunions de Conseil Municipal afin de savoir si la commune devait se porter acquéreur d'un défibrillateur.

Il évoque également la réunion d'information qui a eu lieu à la Mairie, le lundi 28 septembre 2009 à destination du Conseil Municipal, sur le DAE (défibrillateur automatique externe) et qui avait pour but de démystifier cet appareil et son utilisation. Cette information était donnée par l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers de la Marne.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL **DECIDE** l'achat d'un défibrillateur pour la commune (9 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE et 2 ABSTENTIONS).

## Divers :

### Monsieur le Maire informe le Conseil que le vote du Budget supplémentaire et l'emprunt pour la 2<sup>nd</sup>e tranche des travaux rue Jean Jaurès seront reportés lors du prochain conseil municipal, en raison d'un manque de précisions chiffrées à ce jour concernant le coût des travaux rue Jean Jaurès.

Il évoque également l'avancement des travaux de la traverse de Champillon et informe que des panneaux « cédez le passage » seront installés le long de cette rue pour rendre prioritaires, les rues des gouttes d'or, des Romes, Jean Visneux et rue Henri Martin. Les autres carrefours seront protégés par des rond points..

Rejet de la demande d'indemnisation du Champagne VALLADE de Dizy faite à l'encontre du Conseil Général de la MARNE: Monsieur le Maire informe le Conseil que l'EURL DES DEUX FILLES (champagne VALLADE) de Dizy a reçu une fin de non recevoir à sa demande d'indemnisation auprès du Conseil Général, pour le préjudice qu'il estimait avoir subi, en raison des travaux de la traverse de Champillon. Ces travaux, et le panneau « ROUTE BARREE », au carrefour lui aurait perdre de la clientèle, donc une perte de son chiffre d'affaire

Déplacement de la boîte aux lettres rue Jean Jaurès : Monsieur le Maire indique qu'en raison des travaux de la 2<sup>ème</sup> tranche du réaménagement de la traverse du village, la boîte aux lettres rue Jean Jaurès sera déplacée sur le parking de la salle des fêtes, place Pol Baudet mi-octobre.

Demande de Mme Odile MARTIN: Monsieur le Maire évoque la demande de écrite de Mme Odile MARTIN, habitante de Champillon, demandant à récupérer gracieusement les anciens ordinateurs de l'école, pour en faire don Foyer de vie Jacques Bru où elle travaille. Ces ordinateurs serviraient à faire découvrir le monde de l'informatique à ces personnes handicapées. Le Conseil décide de ne pas donner suite à la demande de Madame Martin et de conserver les ordinateurs au cas où un club informatique viendrait à se créer sur la commune, comme cela a déjà été demandé par certains habitants.

Proposition de centre aéré pour les vacances durant les vacances de la Toussaint: Monsieur le Maire donne lecture de la proposition chiffrée de Mme Sylvie ANDRIEUX (à la demande de Monsieur le Maire) pour l'organisation d'un centre aéré pour les enfants pendant les vacances scolaires. Le Conseil décide de ne pas donner suite à cette proposition, vu le coût très élevé.

Recueil souvenir de photos des écoles de Champillon : Mme Martine LAUNER demande à Mme Janick FREDY quand ces recueils seront imprimés, car de nombreuses personnes les réclament, (l'édition des recueils avait été évoqué pour la rentrée de septembre). Mme Janick FREDY lui répond que l'impression des recueils débutera dans les jours qui viennent.

Festivités organisé par le Comité des Fêtes : Mme Sabine MOUSQUET, Présidente du comité des fêtes donne les dates des futures manifestations :

- évoque l'animation qui aura lieu dans le cadre du « Chemin des crèches » : un concert de gospel le dimanche 6 décembre à l'église de Champillon
- évoque également l'organisation d'un 1<sup>er</sup> marché de la bière le 6 décembre également, à la salle « Henri Lagauche »
- évoque la Soirée des nouveaux habitants qui aura lieu le lundi 21 décembre, et non plus en février, comme les années précédentes
- évoque les Vœux du Maire qui auront lieu le mercredi 13 janvier 2010. A ce sujet, comme l'an dernier chaque conseiller confectionnera dans la journée une recette de « petit four » sous la responsabilité de Mme Martine Launer.

### Autres festivités :

Mme Sabine MOUSQUET

- évoque la modification de date du Salon des Artistes Locaux de Champillon organisé par Familles Rurales de Champillon qui aura lieu finalement le dimanche 15 novembre à la Salle « Henri Lagauche »
  - évoque la Broc'Houlotte (Brocante des enfants) organisée également par Familles Rurales de Champillon le dimanche 29 novembre, toujours à la Salle « Henri Lagauche »,
  - évoque le Marché de Noël Intercommunal qui aura lieu cette année le 20 décembre à Germaine.
- L'an prochain, le Marché de Noël aura lieu à Champillon.**

Elle regrette le faible taux de participation des champillonnois lors du spectacle de la MJC intercommunale d'Aÿ, le samedi 3 octobre à la Salle « Henri Lagauche ».

\*\*\*\*\*